

Programme de formation
« Réglementation et recommandations pratiques en
matière de BEA pour la capture, la manipulation et
les interventions courantes sur les poissons
sauvages »

CONTEXTE

Les établissements utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques doivent s'assurer du maintien des compétences et de la veille technique et scientifique de leurs collaborateurs. En vertu de la directive européenne 2010/63/UE retranscrite dans le droit français dans l'arrêté du 2013, ces établissements doivent respecter la règle des 3R (remplacement, réduction et raffinement) et s'engager à respecter les principes éthiques, la protection des animaux et le bien-être animal. La formation continue des personnels est obligatoire et doit représenter un volume minimal de 3 jours par période glissante de 6 ans.

Toutes structures travaillant sur les poissons sauvages, qu'elles aient ou non le statut d'établissement utilisateur, sont concernées par ces directives dans leurs activités quotidiennes et se doivent de prendre en compte et d'appliquer les recommandations relatives au bien-être animal, afin d'éviter toute souffrance ou douleur consécutive à des captures ou manipulations d'animaux sauvages.

Cette formation s'adresse à tout personnel travaillant sur les poissons sauvages dans leur environnement naturel et qui souhaite connaître les obligations réglementaires associées à différentes pratiques courantes (capture, transport, manipulation, anesthésie, mise à mort,...). La formation s'organise en 2 sessions successives : la session 1 est davantage destinée aux responsables d'expérimentations ou de chantiers de pêches, les aspects réglementaires seront abordés. La session 2 est davantage destinée aux personnels techniques travaillant sur les poissons sauvages ; les recommandations pratiques seront abordées.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public travaillant sur les poissons sauvages, notamment les instituts de recherche, les structures de gestion (Fédérations de Pêche et piscicultures fédérales) et les bureaux d'étude. Il n'est pas indispensable d'être titulaire des diplômes de Concepteur / Applicateur de procédures expérimentales sur animaux.

PRÉ-REQUIS

- Aucun

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de son parcours de formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre en compte les informations réglementaires utiles dans le cadre des interventions sur le terrain pour l'étude des poissons sauvages
- Connaître le rôle du vétérinaire pour l'accompagnement des structures agréées ou non pour l'expérimentation animale
- Comprendre les points clés de la demande d'autorisation de projet (DAP Apafis), rédigée dans le cadre de prélèvements ou de marquages
- Prendre en compte la notion de bien-être animal dans le cadre de ses intervention de routine pour l'étude des poissons sauvages
- Appliquer les bonnes pratiques sous l'angle du BEA en fonction des procédures mises en œuvre (capture, anesthésie, biométrie, marquage,...).

Programme de formation
« Réglementation et recommandations pratiques en
matière de BEA pour la capture, la manipulation et
les interventions courantes sur les poissons
sauvages »

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Session 1 : Réglementation en matière de BEA pour la capture et la manipulation des poissons sauvage (3h30)

- **Introduction** : Présentation des intervenants et objectifs de la formation
- **Contexte réglementaire concernant le BEA et application aux poissons sauvages**
Réglementation européenne et nationale en matière de BEA, cadrage sur le champ de l'expérimentation animale et sur l'utilisation des animaux sauvages. Réglementation sur la formation des concepteurs/opérateurs et l'agrément des établissements utilisateurs. Notion de stade de vie des poissons sur les aspects réglementaires. Introduction sur les 3R et focus sur le Raffinement des procédures et le Bien-être animal.
- **Manipulation des poissons, prélèvements et marquages : règles applicables en fonction des procédures réalisées**
Catégorisation des différentes procédures communément réalisées par les scientifiques et les gestionnaires de la pêche sur les poissons sauvages au regard des dispositions réglementaires. Détail des démarches à entreprendre en amont (ex : capture, transport, marquage) et des règles à prendre en compte pour établir les modes opératoires.
- **Le rôle du vétérinaire dans l'accompagnement des structures académiques et de gestion**
Clarification des différentes situations amenant ou non à l'obligation de désignation d'un vétérinaire auprès des autorités. Présentation de ses principales missions : conseils en matière de BEA, assistance pour la mise en œuvre de protocoles anesthésiques et thérapeutiques, notion de mandat et de police sanitaire. Intérêts pour les structures de gestion non agréées.
- **La Demande d'Autorisation de Projet APAFIS : Présentation des points clés. Retour d'expérience sur une procédure de marquage**
Présentation du formulaire APAFIS qui doit être rédigé dans le cadre d'expérimentations sur animaux, présentation des rubriques clés, notamment de l'argumentaire pour le respect des « 3 R ». Exemple dans le cadre d'une opération de marquage RFID. Point sur les signes de stress et les points limites associés (spécifiques à l'espèce/stade).

Session 2 : Recommandations et bonnes pratiques pour intégrer le BEA dans les interventions courantes sur les poissons sauvages (3h30)

- **Introduction : Présentation des objectifs de la session.** Introduction sur les différents types d'interventions sur le terrain
- **Préparation du matériel, capture des poissons sauvages et transport**
Présentation des principaux modes de captures des poissons, des procédures réglementaires, des contraintes liées au transport, des étapes de désinfection et des points de vigilance sous l'angle du BEA. Aspects très pratiques et rappel des gestes de protections pour les animaux et pour les manipulateurs (zoonose, risques chimiques)
- **Anesthésie / euthanasie**
Définitions, objectifs et règles générales de l'anesthésie. Les différents anesthésiants disponibles (iso-eugénol, benzocaïne, tricaine) : avantages / inconvénients, règles d'emploi (préparation, posologies, élimination). Contraintes réglementaires : voies d'approvisionnement, stockage et traçabilité.
- **Biométrie et prélèvements de tissus : écailles, œufs, fragments de nageoires et autres tissus**
Typologie des prélèvements sur poissons sauvages et rappel des dispositions réglementaires associées. Bonnes pratiques pour le BEA détaillées pour chaque procédure.

Programme de formation
« Réglementation et recommandations pratiques en
matière de BEA pour la capture, la manipulation et
les interventions courantes sur les poissons
sauvages »

- **Les différents types de marquages réalisés sur les poissons sauvages et bonnes pratiques**

Les principaux marquages individuels et de masse des poissons. Rappel des techniques soumises à autorisation au titre de l'expérimentation animale. Liste des bonnes pratiques sous l'angle du BEA (désinfection, anesthésie, raffinement,...). Notion de point limite. Préparation du matériel, capture des poissons sauvages et transport

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- **Formation en visioconférence**
- Apports théoriques sur la réglementation
- Mises en situation sur des cas concrets portant sur la manipulation des poissons sauvages
- Recommandations pratiques dans le cadre des principales interventions sur le terrain
- Les 2 sessions sont indépendantes et peuvent être suivies distinctement

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation formative au cours de la formation (QCMs)
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat de réalisation en fin de formation
- Feuille d'émargement

MODALITÉS

- Durée : 7H, soit 2 demi-journées de 3H30 (1 par session)
- Horaires : 8h30-12h00 (session 1) – 13h30-17h (session 2)
- Accès à la visioconférence par un lien personnalisé
- Accessibilité
 - Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.
 - Chaque situation étant unique, nous vous demandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter vers les structures spécialisées.
- Effectif : minimum 25
- Date(s) : **le 10 juin 2024**
- Délai d'accès : inscription avant le 27 mai 2024

TARIF

- 200 € par participant et par session, soit 400€ par participant pour les deux sessions (TVA non applicable)

INTERVENANT

- **Dr. Alexandre Richard**, co-gérant et référent expérimentation animale chez Scimabio Interface, titulaire d'un Doctorat en Biodiversité, Ecologie, Environnement.



Programme de formation
« Réglementation et recommandations pratiques en
matière de BEA pour la capture, la manipulation et
les interventions courantes sur les poissons
sauvages »

- **Dr. Emilie Réalis**, Ingénieure de recherche à l'INRAE UMR CARTELE, responsable de la SBEA de l'unité
- **Dr. Emmanuel Meunier**, Vétérinaire aquacole et co-gérant de VETOFISH.
- **CONTACT pour préinscription :**
 - formation@scimabio-interface.fr
 - scimabio-interface.fr

LES + DE SCIMABIO INTERFACE

- Un accompagnement individualisé tout au long du parcours de formation
- Une formation avec mises en situation pratiques
- Un organisme de formation à taille humaine et certifié Qualiopi pour ses actions de formation